

Extrait du registre
des délibérations de la commune de VARRAINS
séance du 09/09/2021

Date de la convocation 31/08/2021	L' an 2021, le 9 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DELAMARE Pierre-Yves, Maire
Date d'affichage 31/08/2021	
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 12 Votants : 13	Présents : M. DELAMARE Pierre-Yves, Maire, Mmes : BEUZIT Agnès, BIRIE-HABAS Cécile, LACOINTE Mélanie, REBEILLEAU Pascale, RENARD Catherine, MM : KIEFFER Thiébault, MUREAU Christophe, PELTIER Sylvain, PERCHERON Guillaume, REBEILLEAU Sylvain, ROBERT Eric Absent(s) : Mme ABIVEN Janig, M. VERON Antoine Excusé(s) ayant donné procuration : Mme VERRIEZ Catherine à M. PELTIER Sylvain Secrétaire : Mme REBEILLEAU Pascale

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter les biens suivants :

- 105 Grand'Rue (Château des Ifs) – parcelle AC n° 450 - surface : 3053 m²
- 1 Résidence Le Parc – parcelle B n° 1358 et 1359 - surfaces : 337 et 423 m²
- 4 Clos des Sarments – parcelle AD n° 287 - surface : 547 m²

Autres décisions du Conseil Municipal

Réf : 2021/9/76 A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0 Délibération visée en sous-Préfecture de Saumur le 10/9/2021	BP 2021 DECISION MODIFICATIVE 1 CONSIDERANT les travaux d'installation des cuves de récupération des eaux de pluie à l'Atelier Technique Municipal, CONSIDERANT que ces travaux ont nécessité l'achat de différentes fournitures, la location d'une grue et le temps des agents techniques représentant un coût de 3286.00 euros LE CONSEIL MUNICIPAL - ACCEPTE les mouvements de crédits suivants en prévision d'inscription de travaux en régie concernant l'aménagement et l'installation de cuves pour récupération des eaux de pluie au local technique : <table><tr><th>Comptes</th><th>Chapitre</th><th>Dépenses Fonctionnement</th><th>Recettes Fonctionnement</th><th>Dépenses Investissement</th><th>Recettes Investissement</th></tr><tr><td>722 Immobilisations corporelles</td><td>042</td><td></td><td>3 286,00</td><td></td><td></td></tr><tr><td>2188 Autres immobilisations corporelles</td><td>040</td><td></td><td></td><td>3 286,00</td><td></td></tr><tr><td>Virement à la section d'investissement</td><td>023</td><td>3 286.00</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Virement de la section de fonctionnement</td><td>021</td><td></td><td></td><td></td><td>3 286.00</td></tr></table>	Comptes	Chapitre	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	722 Immobilisations corporelles	042		3 286,00			2188 Autres immobilisations corporelles	040			3 286,00		Virement à la section d'investissement	023	3 286.00				Virement de la section de fonctionnement	021				3 286.00
Comptes	Chapitre	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement																										
722 Immobilisations corporelles	042		3 286,00																												
2188 Autres immobilisations corporelles	040			3 286,00																											
Virement à la section d'investissement	023	3 286.00																													
Virement de la section de fonctionnement	021				3 286.00																										
Réf : 2021/9/77 A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0 Délibération visée en sous-Préfecture de Saumur le	PERSONNEL COMMUNAL RECRUTEMENT ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET CONTRAT POUR SURCROIT D'ACTIVITES PERIODE DU 1/10 AU 31/12/2021 LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, A l'unanimité, - AUTORISE Monsieur le Maire à renouveler par le biais d'un contrat à durée déterminée un adjoint technique non titulaire à temps complet au service technique - DIT que le contrat sera établi du 01/10/2021 au 31/12/2021, pour surcroit d'activités à temps complet																														

10/9/2021 Vote à la majorité Votants : 13 Pour = 12 Contre = 0 Abstention = 1	<u>CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR CONFECTION/EDITION DU BULLETIN MUNICIPAL 2021</u> Société Ignis (2574.09 euros TTC)
Vote à l'unanimité Votants : 13 Pour = 13 Contre = 0 Abstention = 0	<u>CHOIX DU FOURNISSEUR REMPLACEMENT TOITURE EX SUPERETTE</u> M. Eric ROBERT adjoint au maire explique au Conseil Municipal que la réhabilitation de l'ancien local commercial nécessite le remplacement de la toiture par le même matériau mais avec un système anti-condensation. Le devis retenu est le devis CHAUVÉ (Chacé-Bellevigne) : 4 725.31 euros HT (5670.37 euros TTC).
Vote Votants : 13 Pour = 13 Contre = 0 Abstention = 0	<u>EGLISE contrat de prestations – vérification du chauffage gaz église</u> Monsieur Eric ROBERT adjoint au maire propose le renouvellement du contrat avec l'Entreprise Delestre à La Séguinière 49 Coût annuel : 537.45 euros HT/an (pièces détachées en sus) Contrat 5 ans Le Conseil Municipal valide la proposition de contrat avec l'entreprise DELESTRE.
<u>LOTISSEMENT DES RIVIERES</u> Une information sur les cessions de terrains est donnée suite à la communication d'Altercités en date du 5/08/2021. 3 terrains sont encore en vente, 1 sous option et 3 sous compromis.	

Le Maire, M. Pierre-Yves DELAMARE